

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> octobre 2024

Présents : M. Frédéric DURANT, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Florence DAUMARD, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU,

Absents excusés : M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Rémi CHEDIN, Mme Aurélie ROUSAU, M. Julien HURTAULT, M. Bruno MATHON

M. Hervé GUILLEMOT a été désignée secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 7 OCTOBRE 2024**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 septembre 2024



- 01 Motion de soutien à la mairie de Saint Priest la Marche
- 02 Remboursement frais de mise en sécurité 37 rue de la Gare
- 03 Gratuité de trois loyers pour le local 2 place St Blaise
- 04 Décision modificative n°3 du budget principal
- 05 Informations et questions diverses

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2024

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### ***DELIBERATION n° 2024 – 061***

#### **MOTION DE SOUTIEN A LA MAIRIE DE SAINT PRIEST LA MARCHÉ**

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,  
Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Monsieur le Préfet du Cher,

Nous, Communes de la Communauté de communes Berry Grand Sud, par la présente motion, témoignons d'une situation des plus alarmantes dans nos territoires ruraux.

Ces terres, où il fait bon vivre, terres de nos aïeux, garantes du particularisme français, qui est né dans ses bourgs, terres de mémoire, où trônent sur chacune de nos places les noms des enfants morts pour la France, terre mère nourricière, partie intégrante de notre patrimoine culturel, historique et littéraire, sont désormais des terres emplies de craintes. La fierté de ce qu'est la France, depuis son existence en tant que nation, vacille sous le poids de cette inquiétude.

Comme l'écrivait Charles Péguy : « il faut toujours dire ce que l'on voit, surtout, ce qui est plus dur encore, voir ce que l'on voit ». Nous ne nous trompons pas, et nous affirmons aujourd'hui, à l'unisson, que depuis plusieurs années, nos communes sont confrontées à la montée des incivilités. Les prémices d'une insécurité, jusqu'alors tristement réservée aux pôles urbains, arrivent dans nos bourgs de village.

Les agents des services publics sont outragés, parfois vilipendés, nous, élus de proximité, connaissons avanies et humiliations. Ce qui relevait autrefois de l'exception est désormais quotidien. Quelles que soient nos opinions, nos sentiments, nous sommes tous confrontés à la même situation, et il nous est impossible de la résoudre pas nos seuls moyens.

La démocratie, que nous choyons, le dialogue que nous préservons, le débat que nous respectons, sont aujourd'hui en péril. Face à de telles attitudes, nous, présidents d'établissements publics, maires, adjoints et conseillers municipaux, nous nous retrouvons désormais au chevet de la démocratie locale.

La situation n'a que trop duré. En conséquence, et quoi qu'il doive advenir des suites de cette décision, c'est un immense désespoir que nous vous informons que nos mairies et notre communauté de communes ont été fermées, dans un premier temps, le jeudi 3 octobre et le vendredi 4 octobre 2024.

Nous encourageons nos pairs, à travers notre chère nation, qu'ils soient maires de villes ou de villages, à initier ce mouvement. Dans l'attente de solutions concrètes pour que nos mandats électifs soient honorés dans le respect et la dignité, pour que l'esprit républicain soit préservé en hommage à nos prédécesseurs, et pour que nos enfants puissent bénéficier de ce maillage démocratique, ô combien précieux, nous lançons un appel à l'aide.

Une manifestation fut organisée sur le seuil de la mairie de Saint Priest la Marche, en soutien à notre collègue Monsieur Jean GIRAUD, Maire, le vendredi 4 octobre 2024 à 10 heures.

La peur doit changer de camp, mais, hélas, la situation continue de perdurer.

### ***DELIBERATION n° 2024 – 062***

#### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECURISATION 37 RUE DE LA GARE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune a dû se substituer aux propriétaires de la maison située 37 rue de la Gare, afin de sécuriser les lieux.

Le coût de l'intervention s'élève à 15 984 €

Considérant que les propriétaires sont connus, il est proposé au conseil municipal de demander le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DEMANDE** aux propriétaires le remboursement des frais engagés par la commune pour sécuriser le bâtiment 37 rue de la Gare.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables.

### ***DELIBERATION n° 2024 – 063***

#### **GRATUITE DE TROIS LOYERS POUR LE LOCAL 2 PLACE SAINT BLAISE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors de la séance du 11 mars 2024, le conseil municipal a fixé le montant du loyer mensuel du local 2 Place Saint Blaise à 250 euros Hors Taxes.

En raison de l'ouverture de la commode verte, Monsieur le Maire propose d'offrir la gratuité pour trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** d'offrir la gratuité des mois d'octobre, novembre et décembre 2024 pour le local 2 Place Saint Blaise.

### ***DELIBERATION n° 2024 – 064***

#### **DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits budgétaires doivent être inscrit en investissement pour pouvoir acheter un lave linge au Pôle culturel en remplacement l'ancien, ainsi que pour l'encaissement d'une caution suite à des dégradations à la salle Maurice Delaire.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

|   |         |
|---|---------|
| Augmentation des crédits de l'Opération 312 Art 2188 :              | + 700 € |
| Diminution des crédits de l'Opération 356 Art 2158 :                | - 700 € |
| Augmentation des crédits de l'article 165 en dépenses et recettes : | + 300 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

| <b>DELIBERATION DU 7 OCTOBRE 2024 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 03</b> |            |                 |            |                                 |                 |                 |                 |
|---|------------|-----------------|------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>  |            |                 |            | <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |                 |                 |                 |
| <b>DEPENSES</b>   |            | <b>RECETTES</b> |            | <b>DEPENSES</b>                 |                 | <b>RECETTES</b> |                 |
|   |            |                 |            | Art 2158<br>Op 356              | -700,00 €       |                 |                 |
|   |            |                 |            | Art 2188 Op<br>312              | 700,00 €        |                 |                 |
|   |            |                 |            | Art 165                         | 300,00 €        | Art 165         | 300,00 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>0 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>0 €</b> | <b>TOTAL</b>                    | <b>300,00 €</b> | <b>TOTAL</b>    | <b>300,00 €</b> |

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de sécurité a rendu un avis défavorable pour le musée Emile Chenon. L'alarme incendie étant hors d'usage, elle doit être remise en service rapidement.

Concernant l'école élémentaire, la commission de sécurité se réunira le 22 octobre prochain, suite à la mise en service d'une nouvelle alarme incendie (d'environ 7 000 €) et des autres levées de prescriptions. La chaudière sera remise en service dès réception des pièces à changer.

Un carottage a eu lieu dans le mur de soubassement de l'église Saint Genest pour permettre l'évacuation des eaux de pluie. Ces eaux s'accumulaient dans le mur de la maison située 1 rue Saint Genest.

Mardi 8 octobre 2024, l'inspectrice de l'éducation nationale viendra visiter l'école maternelle et l'école élémentaire, puis rencontrera Monsieur le Maire.

Monsieur CAIA présentera le RPQS du SIAEP Boischaux Marche lors d'une prochaine séance du conseil municipal. La mauvaise qualité des eaux de captage au cours de l'année est la conséquence des pluies abondantes des derniers mois.

Un cirque s'installera à proximité d'Intermarché du 2 au 3 novembre 2024.

Le marché de Noël se déroulera le 20 décembre. L'emplacement sera de 3 € au profit du comité des fêtes. Le tarif pour le repas du midi est fixé à 15 euros.

Madame DEMASSE fait remarquer que le panneau, annonçant les commerces et le marché, installé au niveau d'Intermarché est très lisible, cependant il aurait été judicieux de prévoir un recto verso.

Elle précise que les poubelles de déchets verts et déchets recyclable (jaune) n'ont pas été installées au cimetière.

Madame DEMASSE réitère sa demande concernant le pont du chemin du Tourniquet qui est à repeindre. Le banc situé sur la petite place au carrefour de la rue de Berry et la rue George Sand nécessite aussi une nouvelle peinture.

Madame DEMASSE interroge sur la suite qui sera donnée concernant l'essai de mise en place des écluses route du Châtelet, il y a quelques mois. Il s'avère que la vitesse moyenne des véhicules circulant sur cet axe est inférieure à 80 km/h. Aucun aménagement définitif est prévu à ce jour.

Madame DEMASSE demande un bref compte rendu sur la présentation du projet des nouveaux propriétaires du château de Culan. Madame DAUMARD et Monsieur DESABRES y ont assistés. Le château sera prochainement remeublé, et devrait ouvrir à la visite du public dès la saison 2025.

Les travaux d'accès à la gendarmerie sont en cours. Ils ont débuté comme prévu. L'attribution des lots devrait avoir lieu d'ici fin octobre. Les travaux concernant la chaufferie sont prévus courant mars avril 2025.

Monsieur GUILLEMOT questionne sur le devenir de la friche de l'ancien Intermarché Route de Beddes. A l'heure actuelle, le site est utilisé comme lieu de stockage de matériel. La réalisation d'un parc locatif pour les employés d'Intermarché est à l'étude par le propriétaire des lieux.

Monsieur GUILLEMOT relaye la demande de Monsieur ASSIMON concernant la présence de trous dans le chemin qui longe sa propriété. Il demande soit la mise en place de panneaux limitant la circulation à 30km/h, soit des panneaux « sortie agricole ». Monsieur le Maire réfléchi à une circulation à sens unique sur ce chemin.

Monsieur GUILLEMOT interroge sur les aides qui peuvent être octroyées aux entrepreneurs sur la commune. Monsieur le Maire lui rappelle que concernant le développement économique, il faut prendre attache auprès de la communauté de communes Berry Grand Sud. Des aides financières sont attribuées, après étude du dossier, pour création ou extension d'entreprise.

Madame DECHAUD signale l'absence d'accompagnant dans les transports scolaires pour les maternelles.

Madame DECHAUD déplore la disparition depuis plusieurs mois, de la croix en fer forgée du calvaire de La Bidoire.

Monsieur DESABRES informe que la commission fleurissement se réunira le 14 octobre à 17h00. La remise des prix des maisons fleuries se déroulera le 29 octobre à 18 heures au Pôle Culturel de l'étang Merlin.

Madame DAUMARD précise qu'une réunion d'information sur le Téléthon aura lieu le 15 octobre à 18h00 au Pôle Culturel de l'étang Merlin.

L'amicale des sapeurs pompier organise une soirée tartiflette le 2 novembre. Le 23 novembre se déroulera leur Sainte Barbe avec la participation de l'harmonie départementale des sapeurs pompier.

La Saint Vincent sera célébrée le 18 janvier 2025.

Un présent sera offert à l'occasion du départ de Madame Régine ANDIANO, bénévole au sein de la commune, notamment pour les visites de ville, ainsi que pour des remplacements ponctuels au musée Emile Chenon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 7 octobre 2024 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Hervé GUILLEMOT